

Rapport annuel 2021



Qui sommes-nous?

Nos compétences au service des employés et des employeurs

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) compte une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs qui sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les relations et les conditions du travail, la santé et la sécurité au travail.

Nos tâches

- Maintenir et favoriser la paix du travail en assurant le règlement des conflits individuels et collectifs du travail
- Encourager le partenariat social et s'assurer du respect des conditions de travail et de salaires
- Assurer la protection des travailleurs ainsi que la promotion de la sécurité et de la santé et la prévention des accidents du travail à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises
- Lutter contre le travail au noir, le dumping salarial et social et les abus à l'aide sociale

Nos prestations

- Nos spécialistes du droit du travail collaborent avec les entreprises de façon à trouver les solutions les mieux adaptées à la réalité du terrain
- Nos ingénieurs, soutenus par des médecins du travail, ergonomes et hygiénistes, conseillent les entrepreneurs lors de l'aménagement de postes de travail pour optimiser la configuration des lieux et la sécurité

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail offre des conseils et solutions gratuits aux employés comme aux employeurs en matière de:

Concurrence saine



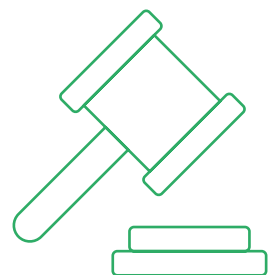
Contrôle en matière de conditions sociales et de concurrence déloyale, accès facilité aux marchés publics pour les entreprises inscrites sur Listes Permanentes.

Santé et sécurité



Examen et approbation de plans, aménagement des postes et locaux de travail, analyse de risques en entreprise, prévention du stress et du burn-out, gestion des horaires, conseils techniques et médicaux, formations spécifiques, etc.

Droit du travail



Permanence juridique, conseils sur les conditions contractuelles et assurances sociales, règlement des conflits individuels et collectifs, concertation entre partenaires sociaux.

Maintien d'une saine concurrence

Lutte contre le travail au noir et les abus à l'aide sociale

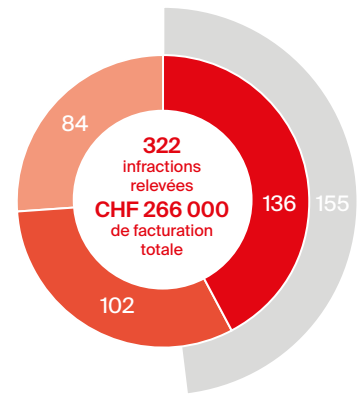
Impliqués dans les campagnes de contrôle des mesures COVID-19 aux côtés des inspecteurs du travail, les inspecteurs de l'emploi ont su maintenir un niveau de contrôle adéquat en matière de lutte contre le travail au noir.

94 dénonciations pénales ont été déposées devant le Ministère public.

456

entreprises contrôlées

251 enquêtes menées
205 contrôles spontanés principalement
dans les secteurs de la construction
et de l'hôtellerie-restauration



● infractions aux assurances sociales
● infractions au droit des étrangers
● autres infractions
● sanctions infligées

Observation du marché du travail / Respect des conditions de salaires

Dans ce domaine, 212 entreprises et 228 indépendants européens ont été contrôlés.

- 290 contrôles ont été menés pour les commissions professionnelles paritaires des branches de la construction (91 infractions constatées) et 113 dans les autres secteurs (24 infractions constatées)
- 271 entreprises indigènes ont été contrôlées et 12 cas de sous-enchère ont ainsi été identifiés (régies, maintenance, architecture, transports et carrosserie)
- Parallèlement, des contrôles et analyses sont toujours en cours dans les secteurs des remontées mécaniques et des mesures relatives aux travailleurs de l'économie numérique (livreurs).

Au final, 58 entreprises de l'UE ayant détaché des travailleurs en Valais se sont vues interdites d'offrir leurs services en Suisse.

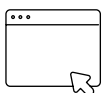
Marchés publics: contrôle des conditions de travail

Le Service appuie les adjudicateurs par le contrôle des conditions de travail. Grâce aux Listes Permanentes, les entreprises préqualifiées par les soins du Service peuvent soumissionner de manière facilitée à l'ensemble des marchés publics.

950

entreprises sont inscrites sur les Listes Permanentes

Trois nouveaux outils de prévention précurseurs



→ Site web «LP+»

Nouvelle plateforme permettant aux soumissionnaires de s'inscrire sur une ou plusieurs Listes Permanentes en ligne, tout en diminuant leurs charges administratives



→ Projet «e-Badges»

Projet visant à munir chaque travailleur de la construction d'une carte d'identification permettant un contrôle rapide et simple de ses conditions de travail sur certains chantiers



→ Application «BKMS»

Nouvelle plateforme sécurisée permettant depuis décembre 2021 au public d'informer, de manière anonyme, les organes compétents en cas de soupçons de fraude

Ces nouveaux outils concrétisent deux objectifs du Canton: renforcer son exemplarité dans son rôle de mandant et promouvoir la digitalisation.

→ Accédez à l'application «BKMS» en scannant ce QR code!



Maintien de conditions de travail saines et durables

Le Service s'est fortement impliqué dans le soutien et la vérification du respect des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 au sein des entreprises. La perméabilisation croissante de la vie professionnelle et de la vie privée, accrue notamment suite aux vagues pandémiques et à la généralisation du télétravail, a mis au jour de nouveaux risques. Parallèlement, l'inspection cantonale du travail a continué d'assurer ses missions à 3 niveaux :

593

actions de prévention
et d'audit en entreprise

Prévention primaire

Réduction des risques à la source, de façon à éviter les « erreurs irréparables » dès la planification des postes et locaux de travail

- validation de **830** plans des nouveaux projets de postes de travail en construction (chiffre record)
- analyse par le Pôle santé HES-SO de l'impact des conditions de travail sur la qualité de la prise en charge des patients et résidents dans le secteur des soins et des EMS

Prévention secondaire

Supprimer les symptômes

- **593** visites d'entreprises et actions de prévention permettant d'orienter les employeurs sur les opportunités d'améliorations, en partie via le contrôle de toutes les nouvelles places d'apprentissage

Prévention tertiaire

Réparer les dommages subis en intervenant dans les cas les plus critiques par des enquêtes d'accidents ou analyses de plaintes

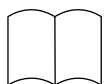
- le Valais compte un taux d'accident de 9%, contre 6,4%, en moyenne en Suisse romande
- **10'000** accidents professionnels sont annoncés en moyenne par an

Risques psychosociaux

Réalisations 2021:



- Diffusion d'un **guide des bonnes pratiques** en matière de gestion des risques psychosociaux



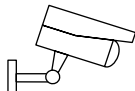
- Publication d'un guide dans la revue *HR Today* sur les notions **d'incapacité et d'inaptitude au travail** destiné aux médecins et aux responsables du personnel



- Mise à disposition de **webinaires sur la thématique du télétravail**, mais aussi sur la mise à jour des plans de protection des femmes enceintes et des personnes vulnérables



- Mise à disposition d'un **questionnaire** destiné à la **prévention des agressions au travail** dans les administrations



- Lancement d'une campagne de prévention dans le domaine de la **vidéosurveillance** avec les associations professionnelles et le préposé cantonal à la protection des données

Enregistrement du temps de travail

Le système suisse est l'un des plus flexibles d'Europe. L'enregistrement du temps de travail et de repos constitue le seul moyen de prévention des risques d'épuisement professionnel.

La renonciation à l'enregistrement ne peut être mise en place que dans des cas exceptionnels et à des conditions très précises.

Accidents majeurs

Le Valais compte les plus importants sites chimiques de Suisse après Bâle, principalement à Monthey et à Viège. Il dénombre 41 entreprises soumises à la législation sur la protection contre les accidents majeurs. Chaque installation fait l'objet d'études de risques régulièrement remises à jour (14 en 2021).

Développement du droit collectif

En Valais, les conditions de salaire et de travail sont notamment définies dans 11 conventions collectives de travail (CCT) étendues, principalement dans les métiers du bâtiment, et 9 contrats-types de travail (CTT) notamment dans les secteurs de la vente, de l'agriculture, des transports et des architectes-ingénieurs.

11

conventions collectives de travail (CCT)

9

contrats-types de travail (CTT)

Objectifs

- développer un partenariat social actif permettant de maintenir les sphères de décisions en Valais, pour tenir compte des particularismes locaux
- garantir une formation de qualité et sa prise en compte dans la fixation des salaires
- assurer des conditions-cadres unifiées

Réalisations

- Entrée en vigueur des nouvelles CCT de la branche automobile et de la construction métallique du canton du Valais
- Révision des CTT de l'économie domestique et de la maintenance industrielle
- Discussions paritaires en cours sur les CTT des remontées mécaniques, des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et autres bureaux d'études
- Échanges et adaptation au sujet du statut de stagiaire, notamment dans le secteur de la petite enfance

Règlement des conflits de travail

À travers les 1'300 heures de permanence juridique que notre Service met à disposition du public, en 2021, ce sont 4'034 personnes qui ont pu bénéficier de conseils en lien avec leur activité, notamment concernant la situation pandémique et le droit du travail.

4'034

personnes ont bénéficié des conseils du Service

574

nouvelles requêtes

87% réglées au stade de la conciliation, 13% traitées par le Tribunal de travail

L'Autorité de conciliation en matière de droit du travail, qui est la première instance judiciaire en cas de conflit entre un employeur et un travailleur, permet le règlement à l'amiable de la majorité des dossiers et cela gratuitement, sans paiement de frais de justice. Elle favorise également la reprise du dialogue et laisse la possibilité à chacun de s'exprimer librement.

Domaine de requêtes:



5%

6%

20%

22%

47%



Accédez à notre site internet en scannant ce QR code! [↗](#)

